

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION

DECISION N°2023 - 100

Objet : Saison 2022-2023 - Contrat de cession pour le spectacle « мєв » de la compagnie Sous le sabot d'un cheval avec l'association LE CABARET DES OISEAUX

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020 relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de contrat de cession à conclure avec l'association LE CABARET DES OISEAUX,

CONSIDERANT l'intérêt de présenter dans le cadre de la Cité Educative en direction des structures de la petite enfance des communes de Saint-Michel-sur-Orge et de Sainte-Geneviève-des-Bois, le spectacle « мєв » le lundi 17 avril 2023 à 17h30, le mardi 18 avril à 9h30 et 10h30 et le mercredi 19 avril à 9h30, 10h30 et 17h30,

DECIDE de conclure un contrat de cession avec l'association LE CABARET DES OISEAUX, sise 7 rue Jacques Coeur à Savigny-sur-Orge (91600), pour le spectacle susmentionné.

DIT que la commune versera à l'association un montant de 3 058,20 euros nets de TVA.

DIT que cette dépense est inscrite au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 20 avril 2023
Publié le 20 avril 2023

Le Maire



Sophie RIGAULT